

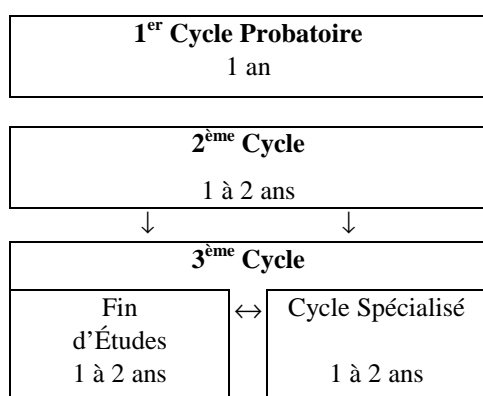
Les Disciplines d'Erudition

Composition Musicale Instrumentale et Vocale
Composition Electroacoustique

DEPARTEMENT DES DISCIPLINES
D'ERUDITION
Composition Musicale Instrumentale et
Vocale
Composition Electroacoustique

Composition Musicale Instrumentale et
Vocale

A) Coursus :



B) MODALITES D'ADMISSION :

Les épreuves d'admission comprennent :

- Epreuves de formation musicale
- Commentaires d'écoute (époque, style, timbres, formes...) à partir de l'audition d'œuvres ou de fragments d'œuvres.
- Harmonisation d'un choral et composition de variations. (Les candidats peuvent être exemptés de cette épreuve s'ils sont titulaires du Certificat de Fin d'Études d'Écriture)
- Interprétation instrumentale ou vocale (œuvre au choix du candidat)
- Entretien avec le jury permettant d'apprécier les objectifs du candidat et s'appuyant, le cas échéant, sur une présentation de travaux déjà réalisés. (supports écrits et/ou enregistrés)

C) CONTROLES ET EXAMENS :

- Le Degré Probatoire constitue une période de stage qui permet d'évaluer l'aptitude des élèves.
- A l'issue de ce degré Probatoire, un jury constitué du collège des professeurs et présidé par le Directeur ou son représentant, désignera les élèves admis en 2^{ème} Cycle.

- Le passage d'un cycle à l'autre s'effectue sur examen.

D) DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES

- * Écriture :
jusqu'au niveau requis pour l'obtention du CEM ou du DEM de composition (cf. E/A et E/B)
- * Analyse :
jusqu'au niveau requis pour l'obtention du CEM ou du DEM de composition (cf. E/A et E/B)
- * Instrumentation :
cursus complet.
- * Electroacoustique :
initiation à la composition électroacoustique (stages).

E) RECOMPENSES :

1^{er} Cycle Probatoire :

Admission en 2^{ème} Cycle

2^{ème} Cycle :

Mention Très Bien : admission en 3^{ème} Cycle Spécialisé

Mention Bien : admission en 3^{ème} Cycle Fin d'Études.

Mention Assez Bien : ne donne pas accès au 3^{ème} Cycle.

3^{ème} Cycle :

A/ Fin d'Études :

Certificat de Composition musicale instrumentale et vocale

Mention Très Bien, Mention Bien.

Mention Assez Bien : ne donne pas lieu à délivrance du certificat.

le Certificat Etudes Musicales (CEM)

est délivré aux candidats qui ont obtenu les unités de valeur suivantes :

- 1) Certificat de Composition musicale
- 2) Analyse : mention TB/B en fin de second cycle
- 3) Ecriture mention TB/B en fin de second cycle
- 4) Certificat d'Instrumentation
- 5) Réalisation d'une courte pièce électroacoustique

B/ Cycle Spécialisé :

Diplôme de Composition musicale instrumentale et vocale

Mention Très Bien, Mention Bien.

Mention Assez Bien : ne donne pas lieu à délivrance du diplôme.

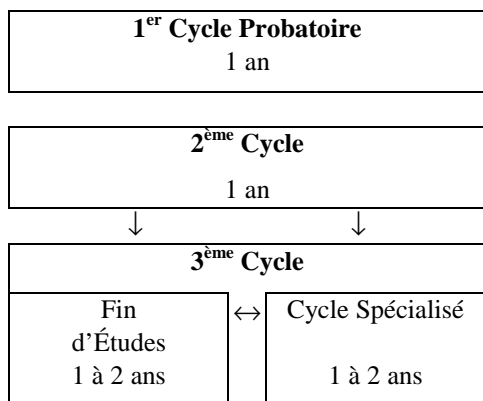
le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)

est délivré aux candidats qui ont obtenu les unités de valeur suivantes :

- 1) Diplôme de Composition musicale
- 2) Certificat de Fin d'Études d'Écriture
- 3) Diplôme d'Analyse
- 4) Certificat d'Instrumentation
- 5) Réalisation d'une courte pièce électroacoustique

Composition Electroacoustique

A) CURSUS :



B) MODALITES D'ADMISSION :

Les épreuves d'admission comprennent :

- Epreuves de formation musicale
- Commentaire d'écoute (époque, style, timbres, formes...)
à partir de l'audition d'œuvres ou de fragments d'œuvres.
- Interprétation instrumentale ou vocale (œuvre au choix du candidat)
- Entretien avec le jury permettant d'apprécier les objectifs du candidat et s'appuyant, le cas échéant, sur une présentation de travaux déjà réalisés.

C) CONTROLES ET EXAMENS :

- Le Degré Probatoire constitue une période de stage qui permet d'évaluer l'aptitude des élèves.
- A l'issue du degré Probatoire, un jury constitué du collège des professeurs et présidé par le Directeur ou son représentant, désignera les élèves admis en 2^{ème} Cycle.
- Durant le premier et le second cycle, l'étudiant est amené à définir son projet, et par là, son parcours dans les différentes disciplines complémentaires. (cf. D)
- La fin du second cycle est sanctionnée par un examen délivrant le **Brevet d'électroacoustique**

• Admission en troisième Cycle :

L'admission en troisième cycle est prononcée par le Directeur sur avis du professeur, pour les élèves qui satisfont aux conditions suivantes :

- pour une admission en Cycle Fin d'Études :
 - Brevet d'électroacoustique
 - Formation musicale : entrée en élémentaire
- pour une admission en Cycle spécialisé:
 - Brevet d'électroacoustique
 - Certificat d'Initiation en Analyse mention TB ou B (admission en second cycle d'analyse)

• Réorientation :

Les élèves ayant obtenu le CFEM d'électro-acoustique peuvent bénéficier d'une année supplémentaire pour concourir en Cycle Spécialisé. Ils doivent alors remplir les conditions d'accès définies ci-dessus.

Cette réorientation est prononcée par le Directeur après consultation des professeurs.

D) DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES

• Durant le premier et le second cycle, les disciplines complémentaires sont facultatives mais conditionnent la poursuite des études au-delà du Brevet.

• Durant le 3^{ème} cycle, les disciplines complémentaires (Analyse et Ecriture) ont un caractère obligatoire jusqu'au niveau requis pour l'acquisition du CEM ou du DEM de composition électroacoustique.
(voir ci-dessous)

NB : Les élèves de troisième Cycle Fin d'Études n'ayant pas le niveau requis pour valider l'enseignement en Analyse, sont néanmoins tenus d'assister comme auditeurs au cours de cette discipline.

E) RECOMPENSES :

1^{er} Cycle Probatoire :

Admission en 2^{ème} Cycle

2^{ème} Cycle :

Brevet d'électroacoustique.

3^{ème} Cycle :

➤ A/ Fin d'Études :

Certificat de Composition musicale électroacoustique
Mention Très Bien, Mention Bien.

Mention Assez Bien : ne donne pas lieu à délivrance du certificat.

le *Certificat d'Études Musicales (CEM)*

est délivré aux candidats qui ont obtenu les unités de valeur suivantes :

- 1) *Certificat de Composition musicale électroacoustique*
- 2) *Analyse : certificat d'initiation*
- 3) *Rédaction d'un mémoire portant sur une thématique liée à la musique électroacoustique*
- 4) *Réalisation d'une courte pièce instrumentale ou vocale sous la direction du professeur de composition instrumentale.*

➤ B/ Cycle Spécialisé :

Diplôme de Composition musicale électroacoustique
Mention Très Bien, Mention Bien.

Mention Assez Bien : ne donne pas lieu à délivrance du diplôme.

le *Diplôme d'Études Musicales (DEM)*

est délivré aux candidats qui ont obtenu les unités de valeur suivantes :

- 1) *Diplôme de Composition musicale électroacoustique*
- 2) *Analyse : 2^{ème} Cycle 1^{ère} année : mention TB / B / AB*
- 3) *Ecriture : certificat d'initiation*
- 4) *Rédaction d'un mémoire portant sur une thématique liée à la musique électroacoustique*
- 5) *Réalisation d'une courte pièce instrumentale ou vocale sous la direction du professeur de composition instrumentale.*